



DIRECTIVE DE  
CUEILLETTE ET DE  
PROTECTION DE  
RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS

2025

# DIRECTIVE DE CUEILLETTE ET DE PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La protection de votre vie privée est importante pour la Municipalité de Pike River. Nous méritons votre confiance et souhaitons faire en sorte qu'elle résulte d'une excellente connaissance et compréhension de ce à quoi vous vous engagez lorsque vous interagissez avec un employé de la Municipalité de Pike River ou l'un de ses représentants ou sous-traitants, que vous visitez notre site Internet ([www.pikeriver.com](http://www.pikeriver.com)), que vous effectuez une transaction avec nous en personne, par téléphone ou par l'entremise de notre site Internet.

Nous savons que votre vie privée vous tient à cœur. Vos renseignements personnels, c'est-à-dire toute information vous concernant comme personne physique et qui permet de vous identifier (exemple : nom, adresse de résidence, adresse de courriel personnelle, numéro de téléphone au domicile ou cellulaire personnel, date de naissance) (les « renseignements personnels »), sont précieux.

La cueillette de ces renseignements nous permet de vous offrir des services qui vous intéressent, de répondre promptement et adéquatement à vos besoins et, en partenariat avec vous, d'améliorer sans cesse notre contribution à votre qualité de vie.

Il est donc essentiel de partager avec vous nos directives en matière de vie privée relative à la cueillette, à l'usage et à la communication des renseignements personnels que vous nous communiquez.

En connaissant et en contrôlant les cueillettes, les usages et les communications de renseignements personnels que vous nous confiez, vous serez en mesure de faire des choix éclairés.

## 1. NOS DIRECTIVES DE CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

La Municipalité de Pike River a pour directives de gérer la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels conformément aux exigences des lois applicables en la matière, y compris aux normes énoncées dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Dans certaines circonstances, des renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou communiqués à l'insu de la personne concernée ou sans son consentement. Ces exceptions incluent, de façon non exhaustive, les renseignements personnels recueillis pour des fins légales, de sécurité ou encore pour la détection et la prévention de fraudes.

## 2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

Dans sa cueillette et gestion de renseignements personnels, la Municipalité de Pike River s'engage à respecter votre vie privée et à mettre en application les 10 énoncés de protection suivants conformément au code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation, sauf lorsque la loi l'en exempte :

### 2.1 Désigner et faire connaître les personnes responsables de la Municipalité de Pike River du suivi de la présente directive

Tous les employés de la Municipalité de Pike River sont responsables de la directive et des pratiques du Municipalité d'Pike River en matière de gestion des renseignements personnels.

Il est toutefois important pour le Municipalité d'Pike River que vous puissiez identifier facilement des personnes-ressources avec lesquelles communiquer à ce propos, au besoin. Voilà pourquoi certains employés se verront, de temps à autre, attribuer une responsabilité particulière à cet égard.

En envoyant vos commentaires aux coordonnées ci-dessous, nous nous assurerons de les faire parvenir à la personne désignée.

### 2.2 Recevoir et traiter toute plainte relative à la mise en œuvre de la présente directive et des pratiques qui en découlent

Toute demande ou plainte relative à la mise en œuvre de la présente directive peut être adressée au Municipalité d'Pike River aux coordonnées suivantes :

Adresse postale :       Municipalité de Pike River  
                                  Direction générale,  
                                  548, route 20 Pike River (Québec) J0J 1P0  
Courriel :                 dg@pikeriver.com  
Téléphone :               (450) 248-2120

### 2.3 Déterminer pourquoi des renseignements personnels sont recueillis

Le Municipalité de Pike River détermine, avant ou au moment de la cueillette de renseignements personnels les fins auxquelles ces renseignements sont destinés (et vous en avise à ce moment) et comprennent, entre autres, les fins suivantes :

- Établir et maintenir des relations de confiance avec ses citoyens et fournir un service de qualité ;
- Satisfaire les exigences des lois et de la réglementation.

Les renseignements personnels recueillis ne sont utilisés qu'aux fins ainsi déterminées sauf exception découlant de la loi ou avec votre consentement au nouvel usage.

## **2.4 Obtenir le consentement**

La Municipalité de Pike River obtient votre consentement à la cueillette, à l'usage et à la communication de tout renseignement personnel le concernant sauf exception découlant de la loi.

## **2.5 Limiter la cueillette de renseignements personnels**

La Municipalité de Pike River ne recueille que les renseignements personnels nécessaires suivant les circonstances. Le Municipalité de Pike River indique, le cas échéant, le caractère obligatoire ou facultatif d'une demande de renseignements personnels et les conséquences découlant de votre choix de ne pas communiquer l'un ou l'autre de ces renseignements.

## **2.6 Limiter les usages et les communications de renseignements personnels**

La Municipalité de Pike River n'utilise et ne communique les renseignements personnels que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou qu'avec votre consentement ou dans les cas autorisés par la loi.

## **2.7 Promouvoir l'exactitude des renseignements personnels au moment de leur utilisation ou de leur communication**

La Municipalité de Pike River prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels sont à jour et exacts au moment de les utiliser ou de les communiquer.

Vous êtes invité à y contribuer en communiquant promptement au Municipalité de Pike River tout changement à apporter à votre profil ou en signalant sans délai toute erreur qui se serait produite. Vous pouvez le faire en communiquant avec le Municipalité de Pike River (voir article 2.2)

## **2.8 Protéger les renseignements personnels**

La Municipalité de Pike River protège, par les mesures de sécurité appropriées selon les circonstances, les renseignements personnels qui lui sont confiés.

## **2.9 Rendre facilement accessible l'information relative aux pratiques en place et qui touchent aux renseignements personnels**

La Municipalité de Pike River rend accessible sa directive de protection de la vie privée relative à la cueillette, à l'usage et à la communication de renseignements personnels. Vous pouvez la consulter sur le site Internet du Municipalité de Pike River ou en obtenir une copie en communiquant avec la Municipalité de Pike River (voir article 2.2)

## **2.10 Donner accès aux renseignements personnels qui vous concernent et en permettre la rectification**

La Municipalité de Pike River vous permet, sous réserve des conditions et des exceptions prévues à la loi, d'avoir accès aux renseignements personnels qui vous concernent et que la Municipalité de Pike River détient à votre sujet. La Municipalité de Pike River vous informera, sur demande, de l'existence de renseignements personnels qui vous concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers, et vous permettra de les consulter. Il vous sera aussi possible de contester l'exactitude et l'intégralité des renseignements et d'y faire apporter les corrections appropriées.

## **3. INSTANCES DE CUEILLETTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

---

En règle générale, les appels téléphoniques, les envois de courriel et le site Internet de la Municipalité de Pike River ne servent pas d'outil de collecte de renseignements personnels. Toutefois, dans certaines circonstances, la Municipalité de Pike River peut vous demander de vous inscrire et de lui fournir votre nom et certains renseignements personnels comme lorsque vous vous inscrivez à un événement. Vous pouvez toujours refuser de le faire. Dans un tel cas, vous aurez néanmoins accès à la majeure partie du site Internet mais vous ne pourrez accéder aux sections ou aux fonctionnalités exigeant votre inscription.

Si vous acceptez de vous inscrire, les renseignements que vous fournirez serviront essentiellement aux fins suivantes, autres que les fins expressément désignées lors de votre inscription :

- Aider le Municipalité d’Pike River à assurer la pertinence de ses produits et services, de son site Internet en adaptant le contenu à vos besoins personnels ;
- Aider le Municipalité d’Pike River à évaluer et améliorer ses produits et services, son site Internet ;
- Vous informer de tout fait, événement, produit, service ou offre susceptible de vous intéresser.

La Municipalité de Pike River ne divulguera pas les renseignements personnels ainsi recueillis à une tierce partie autrement que ce qui est prévu par la loi. Cependant, il est possible que le Municipalité de Pike River utilise ces renseignements aux fins de recherches ou de statistiques. Dans ces circonstances, la transmission de telles recherches ou statistiques ne divulguerait pas votre identité ou vos renseignements personnels.

Vous pouvez choisir de vous désinscrire des services requérant votre inscription en tout temps en modifiant votre profil ou en communiquant avec le Municipalité de Pike River.

#### **4. PERSONNES MINEURES**

---

Si vous avez moins de 18 ans, veuillez obtenir la permission d’un parent ou de votre tuteur avant de nous transmettre des renseignements personnels. Si vous êtes un parent, nous vous encourageons également à prendre connaissance de l’usage de l’Internet que fait votre enfant.

#### **5. PROTECTION DES DONNÉES ET NOTRE SITE INTERNET**

---

Vous pouvez consulter les détails relatifs à notre site internet à cette adresse : [www.pikeriver.com](http://www.pikeriver.com)

#### **6. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

La présente directive entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil municipal de la Ville. Toute modification à son contenu doit également recevoir les approbations nécessaires.

Adopté le 2 juin 2025

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau, directrice générale